

(La motion de M. Howard, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

## ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Argue	Peters
Herridge	Regier
Howard	Winch—7.
Martin (Timmins)	

## ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Aitken (M <sup>11</sup> °)	MacInnis
Anderson	MacLellan
Badanai	MacRae
Balcer	McBain
Baldwin	McFarlane
Baskin	McGee
Batten	McGrath
Bell (Carleton)	McIlraith
Bell (Saint-Jean-Albert)	McIntosh
Bourdages	McLennan
Bourque	McMillan
Broome	McPhillips
Browne (Vancouver-Kingsway)	McQuillan
Brunsdien	Mandziuk
Cadieu	Martel
Caron	Martineau
Chambers	Matthews
Charlton	Monteith (Perth)
Chevrier	Montgomery
Chown	More
Churchill	Morris
Clermont	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Comtois	Muir (Lisgar)
Cooper	Nesbitt
Crouse	Nielsen
Denis	O'Hurley
Deschatelets	O'Leary
Diefenbaker	Pallett
Dinsdale	Pascoe
Doucett	Payne
Fairfield	Pearson
Fane	Phillips
Fleming (Eglinton)	Pickersgill
Forbes	Pigeon
Fulton	Pugh
Godin	Rapp
Granger	Régnier
Grenier	Richard (Ottawa-Est)
Habel	Robinson
Halpenny	Rogers
Hanbidge	Simpson
Harkness	Skoreyko
Hellyer	Smallwood
Henderson	Smith (Lincoln)
Hicks	Smith (Simcoe-Nord)
Hodgson	Smith (Winnipeg-Nord)
Horner (Acadia)	Southam
Horner (Jasper-Edson)	Spencer
Jones	Starr
Jung	Stearns
Keays	Stefanson
Kennedy	Tardif
Kindt	Taylor
Korchinski	Thrasher
Kucherepa	Tucker
LaMarsh (M <sup>11</sup> °)	Walker
Lambert	Webb
Lennard	Webster
Macdonnell	Winkler
MacEwan	Woolliams
	Wratten—121.

[L'hon. M. Fulton.]

## EMPLOIS ANNONCÉS AU ROYAUME-UNI

## Demande n° 125—M. Deschatelets:

Copie de la liste complète des situations ou emplois offerts ou annoncés au Royaume-Uni par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration durant les années 1959 et 1960.

La motion est adoptée.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

## A PROPOS D'UNE MODIFICATION À LA CONVENTION DE VARSOVIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre, en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Vu la récente décision des tribunaux américains limitant, aux termes de la convention de Varsovie, dont le Canada est signataire, la responsabilité d'un transporteur aérien, en vol international à \$8,300, si l'on en croit le *Financial Post* du 13 mai, le gouvernement a-t-il l'intention de formuler des doléances, par l'entremise de ses délégués auprès de l'OACI, ou à tout autre palier international, afin de faire modifier la convention de Varsovie?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député a bien voulu me donner préavis de sa question. La convention de Varsovie limite la responsabilité d'un transporteur aérien, en vol international, à \$8,300. Le 16 août 1956, le Canada a signé le protocole de La Haye, alors qu'il devait être signé le 28 septembre 1956. L'objet du protocole de La Haye qui, soit dit en passant, doit être ratifié par 30 États avant d'entrer en vigueur, est de doubler le montant de la responsabilité, fixé aux termes de la convention de Varsovie. Jusqu'ici, 19 États ont ratifié la convention. Comme la Chambre le sait, 5½ ans se sont écoulés depuis la date fixée pour la signature.

Un élément qui influera sur la décision du gouvernement à le ratifier sera la probabilité qu'un nombre suffisant de pays ratifient le protocole pour qu'il entre en vigueur. Cependant, on songe à la ratification du document. Mais le député comprendra qu'on ne saurait trop miser sur le protocole, puisque 19 États seulement ont ratifié l'accord et qu'il faut au minimum 30 signatures pour le rendre exécutoire.

**L'hon. M. Chevrier:** J'aimerais poser une autre question à ce sujet. Le premier ministre ne pense-t-il pas que d'autres pays suivraient l'exemple du Canada, si nous ratifions l'entente?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il arrive souvent que d'autres pays suivent notre exemple. La question est à l'étude, et je ne puis en dire